



## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

### ENQUETE PUBLIQUE PORTANT SUR L'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME COMMUNE LA CADIERE D'AZUR

Par délibération n°6, le Conseil Municipal a tiré le bilan de la concertation et a arrêté son projet de Plan Local d'Urbanisme. Par arrêté n°2017/05 en date du 06 décembre 2017, Monsieur le Maire de la Commune de La Cadière d'Azur a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative à l'élaboration du P.L.U. Cette enquête publique porte sur la révision du Plan d'Occupation des Sols de la commune de La Cadière d'Azur et sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme. Le projet de PLU se décline autour de trois principes forts définis à partir du diagnostic et détaillés dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) qui sont : renforcer et préserver l'économie agricole, accompagner le développement communal, encadrer le développement communal en préservation et en favorisant le cadre de vie, les paysages et le patrimoine.

A cet effet, il sera procédé à une enquête publique sur le projet de P.L.U. dans les formes prévues à l'article R. 153-19 du code de l'urbanisme. **L'enquête publique se déroulera du lundi 8 janvier 2018 au vendredi 12 février 2018, soit 36 jours consécutifs.**

Par décision du 29 novembre 2017 n°E17000082/83, Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Toulon a désigné Monsieur Olivier LUC, en qualité de commissaire enquêteur.

**Le commissaire enquêteur recevra le public en Mairie Annexe, selon les modalités suivantes :**

- le lundi 08 janvier 2018 de 9h à 12h
- le jeudi 11 janvier 2018 de 14h à 17h
- le samedi 20 janvier 2018 de 9h à 12h
- le mardi 23 janvier 2018 de 14h à 17h
- le lundi 29 janvier 2018 de 14h à 17h
- le lundi 05 février 2018 de 14h à 17h
- le lundi 12 février 2018 de 14h à 17h

Les pièces du dossier ainsi que les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront mis à disposition du public, aux fins de consultations, d'observations, propositions et contre-propositions pendant la durée de l'enquête, du 8 janvier 2018 au 12 février 2018 inclus, à la mairie annexe, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être adressées à Monsieur le commissaire enquêteur :

- **par courrier**, jusqu'au 12 février 2018 minuit (cachet de la poste faisant foi) au siège de l'enquête publique, en Mairie de La Cadière d'Azur, 11 Rue Gabriel Péri, 83740 LA CADIERE D'AZUR
- **par voie électronique**, jusqu'au 12 février 2018 minuit, à l'adresse suivante : [plu.enquete.publique@lacadieredazur.fr](mailto:plu.enquete.publique@lacadieredazur.fr)

Elles seront tenues à la disposition du public, en mairie annexe, dans les meilleurs délais.

Les informations relatives à l'enquête seront également disponibles durant l'enquête publique sur le site internet de la commune, à l'adresse suivante : [www.lacadieredazur.fr](http://www.lacadieredazur.fr)

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Mairie, dès la publication de l'arrêté ouvrant l'enquête publique. Les observations, propositions et contre-propositions du public sont également consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande, pendant toute la durée de l'enquête.

Monsieur le Maire de la commune de La Cadière d'Azur représente l'autorité compétente auprès de laquelle les informations peuvent être demandées concernant le dossier objet de l'enquête publique.

A l'expiration du délai d'enquête, les registres d'enquête seront mis à disposition du commissaire enquêteur qui sera chargé de les clore. Dès réception des registres et des documents annexés, le Président de la commission rencontrera, dans la huitaine, le responsable de projet, et lui communiquera un procès-verbal de synthèse des observations écrites et orales. Le responsable du projet disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses éventuelles observations.

Le commissaire enquêteur disposera d'un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête pour établir et transmettre au maire de la commune de La Cadière d'Azur, son rapport et ses conclusions motivées, ainsi que les exemplaires du dossier de l'enquête déposés en mairie, accompagnés du registre et des pièces annexées.

Une copie du rapport dans lequel le commissaire enquêteur énonce ses conclusions sera également adressée à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Toulon et à Monsieur le Préfet.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public en mairie annexe (au service urbanisme, 2ème étage), pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, et seront publiés sur le site internet de la commune de La Cadière d'Azur.

Au terme de l'enquête, lorsque le commissaire enquêteur aura rendu son rapport, le Conseil Municipal de La Cadière d'Azur devra délibérer pour approuver le Plan Local d'Urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier des observations du public et du rapport de l'enquête, conformément à l'article L.153-21 du code de l'urbanisme.

Le projet de fusion établi le 10 novembre 2017, Société Civile au capital de 2.985.721,40 € est à PIGNANS (Var) - Domaine Val d'Azur immatriculée au registre du commerce et des sociétés DRAGUIGNAN sous le numéro 388 299 116. La description des apports effectués par la société a été déposée au Greffe du Tribunal de Commerce de Draguignan et fait l'objet d'une publication au BODAGE du 10 décembre 2017.

La fusion a donné lieu à une approbation des associés de la Société absorbante. Il n'a été formulé aucune opposition à cette fusion dans les délais légaux. Elle a donc pris effet le 21 décembre 2017, date de l'Assemblée générale constatant la réalisation définitive de la fusion.

La Société SCI VALBEL, étant propriétaire des biens sociaux émises par LA PELLEGRINE, celle du dépôt du projet de fusion au Greffe de Draguignan, il n'a pas été procédé à la dissolution de LA PELLEGRINE et LA PELLEGRINE a été dissoute à la réalisation définitive de la fusion.

## AVIS DE MODIFICATION

SCI VALBEL  
Société Civile au Capital  
Siège Social : lieudit la Pellè  
485 318 760 RCS

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 26 décembre 2017, les associés de la Société ont décidé de modifier l'objet de la Société de la façon suivante : La société a pour objet l'exploitation de tous biens agricoles tels que le fermage, de métayage, de mise à la disposition des associés sont locataires ou s'occupent spécialement l'exploitation de la propriété «Domaine VAL D'ANRIEU», sise sur la commune de PIGNANS (Var), aux lieudits «La Pellegrine» et «GONFARON» (Var), aux lieudits «Val d'Azur» quant plus particulièrement à la culture de la vigne, la vinification, l'élevage, le conditionnement aux usages agricoles, la vente et éventuellement la transformation des produits de cette exploitation qui sont dans le prolongement des activités de la société ou qui ont pour support l'exploitation de nature civile pouvant servir à l'exploitation agricole.

L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence et l'objet de la Société est devenu : l'exploitation agricole à compter du 26 décembre 2017. Le texte des statuts qui régiront désormais la Société sera régulièrement effectuée n'entraîne aucune modification morale nouvelle. La durée de la Société est maintenue à 99 ans à compter de la date de sa création, ainsi que sa répartition ne sont pas modifiées.

Les clauses relatives à l'agrément de ces statuts ont été modifiées en conséquence et l'objet des dispositions de ces statuts a été modifié en conséquence.

Décider de compléter l'adresse du siège social de la façon suivante : PIGNANS (Var) - Domaine Val d'Azur, lieudit la Pellè.

Décider de maintenir en qualité de gérant Monsieur GUY FÉVRE, demeurant à PIGNANS (83740) - 121033

Décider de compléter l'adresse du siège social de la façon suivante : PIGNANS (Var) - Domaine Val d'Azur, lieudit la Pellè.

Décider de compléter l'adresse du siège social de la façon suivante : PIGNANS (Var) - Domaine Val d'Azur, lieudit la Pellè.

Décider de compléter l'adresse du siège social de la façon suivante : PIGNANS (Var) - Domaine Val d'Azur, lieudit la Pellè.

Décider de compléter l'adresse du siège social de la façon suivante : PIGNANS (Var) - Domaine Val d'Azur, lieudit la Pellè.

Décider de compléter l'adresse du siège social de la façon suivante : PIGNANS (Var) - Domaine Val d'Azur, lieudit la Pellè.

Décider de compléter l'adresse du siège social de la façon suivante : PIGNANS (Var) - Domaine Val d'Azur, lieudit la Pellè.

Décider de compléter l'adresse du siège social de la façon suivante : PIGNANS (Var) - Domaine Val d'Azur, lieudit la Pellè.

## AVIS DE DISSOLUTION DE LA SOCIÉTÉ ABSORBANTE

LA PELLEGRINE  
Société Civile au capital de  
Siège Social : Domaine Val d'Azur  
83790 PIGNANS  
388 290 116 R.C.S. D

Le projet de fusion établi le 10 novembre 2017, Société Civile au capital de 2.985.721,40 € est à PIGNANS (Var) - Domaine Val d'Azur immatriculée au registre du commerce et des sociétés DRAGUIGNAN sous le numéro 388 299 116. La description des apports effectués par la société a été déposée au Greffe du Tribunal de Commerce de Draguignan et fait l'objet d'une publication au BODAGE du 10 décembre 2017.

La fusion a donné lieu à une approbation des associés de la Société absorbante. Il n'a été formulé aucune opposition à cette fusion dans les délais légaux. Elle a donc pris effet le 21 décembre 2017, date de l'Assemblée générale constatant la réalisation définitive de la fusion.

La Société SCI VALBEL, étant propriétaire des biens sociaux émises par LA PELLEGRINE, celle du dépôt du projet de fusion au Greffe de Draguignan, il n'a pas été procédé à la dissolution de LA PELLEGRINE et LA PELLEGRINE a été dissoute à la réalisation définitive de la fusion.